



DEVENEZ MEMBRE!

MISSION : Le CAAP BSL est l'organisme communautaire qui assiste et accompagne les personnes insatisfaites d'un service du système de santé et de services sociaux. Il contribue au respect des droits et à l'amélioration des services dans la région du Bas-Saint-Laurent, il accompagne les locataires des résidences privées pour aînés également.

MANDAT : Assister et accompagner les usagers qui désirent porter plainte (art. 76.6 et 76.7 Loi sur les services de santé et les services sociaux)

POURQUOI DEVENIR MEMBRE?

- **Pour appuyer la mission**
- Pour permettre à plus de gens d'obtenir de l'information
- **Pour contribuer à l'amélioration des services et au respect des droits**
- Pour développer un partenariat avec notre équipe
- Il n'y a pas de frais de cotisation

PRIVILÈGES DES MEMBRES INDIVIDUELS OU ASSOCIÉS

- **Participer à des groupes de discussion sur l'amélioration des services**
- Être informé de toute question importante touchant l'organisme
- **Être invité à participer à l'assemblée générale annuelle**
- **Recevoir le CAAP Météo en santé et services sociaux par courriel (capsule à la quinzaine du domaine de la santé et des services sociaux)**
- En tant que membre associé (association ou personne morale), **recevoir en priorité une séance d'information**
- **Présenter votre candidature comme membre du conseil d'administration**

CONDITIONS POUR ÊTRE MEMBRE

- Être âgé de 18 ans et plus, ne pas être un majeur sous tutelle ou sous curatelle
- Résider dans la région du Bas-Saint-Laurent
- Ne pas être un failli non libéré
- Adhérer à la mission de l'organisme
- Si vous êtes un membre associé, désigner une personne pour vous représenter

Découpez et postez à l'adresse en bas de la page ou envoyez votre demande et vos coordonnées par courriel au soutien@caapbsl.org.



Demande d'adhésion comme membre du CAAP – Bas-Saint-Laurent

Nom :	Prénom :
Nom de l'association (s'il y a lieu) :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :
Site Internet (si membre associé) :	Date :

*En conformité avec la Politique concernant le recrutement des membres et des administrateurs, pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale, vous devez faire parvenir le formulaire au moins 21 jours avant sa tenue. Veuillez noter que votre adhésion se renouvellera chaque année, à moins que vous nous avisiez que vous ne désirez plus être membre.

